



PREFECTURE DE LA VIENNE

Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement JOUFFRAY-DRILLAUD

commune de Cissé

PPR approuvé le 20 janvier 2012

2.2 – Zonage Règlementaire



**Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
POITOU-CHARENTES
Service risques technologiques et
Naturels
Division risques accidentels**

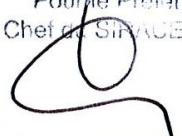
**Direction départementale des
Territoires de la Vienne**

**Service prévention des risques
Unité risques majeurs et crises**

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2012-PC-02 du 20 janvier 2012

Poitiers, le 20 JAN. 2012

Pour le Préfet,
Le Chef du Service PC,


Daniel SARRAZIN



Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement JOUFFRAY DRILLAUD

Zonage au titre de l'urbanisme

Elements de repérage :

 Périimètre d'exposition aux risques

Zonage au titre de l'urbanisme

Zone grise